

France

Bonne semaine



Jean-Louis Borloo inspiré
L'ancien ministre de Nicolas Sarkozy a lancé un manifeste intitulé « L'alarme ». Il alerte sur la désorganisation de l'action publique en France, « un capharnaüm, avec des doublons incohérents et ruineux ». Mais il reste optimiste : « Si on se réorganise, nos capacités d'amélioration seront gigantesques. Notre pays est génial. Vous savez, c'est simple la vie : qui fait quoi, qui est responsable de quoi. »



Roselyne Bachelot encensée
Nice, Montpellier... La ministre de la Culture enchaîne les meetings. La Macronie loue son énergie, son style, loin des discours formatés. Le président du groupe LREM à l'Assemblée nationale, Christophe Castaner, vante sa « capacité à parler à une France populaire ». Une image qu'elle doit notamment à son passé de chroniqueuse dans l'émission Les Grosses Têtes.

Mauvaise semaine



Joël Bigot dépité
Le sénateur-maire PS de Petit-Couronne (Seine-Maritime) s'est dit « très déçu » à l'annonce du retrait du projet d'entrepôt d'Amazon dans sa commune : « J'ai pris un uppercut ». Selon lui, la perte d'emplois se situe entre 1 000 et 1 800. Les recettes fiscales étaient évaluées à environ 600 000 euros. Amazon était la cible de nombreuses associations : Stop Amazon 76, Attac, France Nature Environnement, Les Amis de la Terre...



FRANÇOIS ECALLE
président de Fipéco

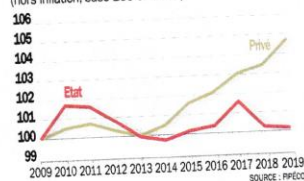
La nécessaire augmentation salariale des fonctionnaires

Alors que les salaires du privé vont augmenter dans un contexte inflationniste, il faut empêcher une trop forte dégradation de l'attractivité de la fonction publique.

Finalement, le gouvernement s'est décidé à accorder une augmentation salariale à tous les fonctionnaires d'ici à l'été.

Celle-ci passera par une hausse du point d'indice, sur lequel est fondé le calcul des rémunérations dans la fonction publique. Le traitement de base d'un fonctionnaire est en effet égal à la multiplication de la valeur de ce point par un nombre correspondant à sa position dans l'échelle hiérarchique. A ce traitement de base s'ajoutent des primes, qui sont presque toutes également indexées sur la valeur du point. Augmenter le point de 1% conduit donc à augmenter les salaires de tous les fonctionnaires (Etat, collectivités locales et hôpitaux) de 1%, soit un coût global de 2 milliards d'euros. Pour des raisons budgétaires, la valeur du point est gelée depuis 2010, à l'exception d'une hausse de 1,2% en 2016-2017. Les agents déjà en poste ont toutefois bénéficié de mesures d'avancement, souvent à l'ancienneté, leur permettant d'atteindre des indices plus élevés dans l'échelle des salaires, et d'une garantie individuelle de maintien de pouvoir d'achat. Certains corps ont aussi bénéficié de mesures catégorielles. Enfin, le traitement minimal de la fonction publique a été relevé pour qu'il reste au-dessus du smïc. Au total, la rémunération des agents publics en poste depuis 2009 a augmenté de 1,1% par an (hors inflation) sur la période 2010-2019. Le salaire moyen par tête n'a en revanche quasiment pas augmenté, alors qu'il a progressé de 0,4% par an dans le secteur privé (voir graphique), car il est tiré vers le bas par les salaires des

Salaire net moyen par tête
(hors inflation, base 100 en 2009)



nouveaux agents. En effet, le gel du point a pour conséquence de geler totalement les salaires d'entrée dans la fonction publique, sauf ceux des moins qualifiés, qui évoluent comme le smïc. Résultat, une compression des hiérarchies salariales en début de carrière et une moindre attractivité de la fonction publique pour les cadres et professions intermédiaires. Dans un contexte inflationniste, où les salaires vont nettement augmenter dans le privé, le dégel du point est donc nécessaire pour ne pas aggraver ce problème. Mais il reste à déterminer de combien il faut le majorer. Pour cela, il faudrait disposer d'un état des lieux des salaires dans le public et le privé. Or, les dernières statistiques datent de 2019, notamment les comparaisons internationales montrant que certains agents sont moins bien payés en France. Par ailleurs, les grilles salariales de presque tous les corps ont été révisées dans le cadre d'une réforme achevée en 2021, et des mesures catégorielles ont été annoncées ces derniers mois (Ségur de la santé, Grenelle de l'éducation...). Il faudrait donc qu'un organisme indépendant, comme la Cour des comptes, actualise les données disponibles en évaluant les effets des mesures récentes. ■